

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1898

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par Léon Ledieu.—Causerie de Paris, par Paul.—Poésie : Les grandes voix, par Firmin Picard.—La reine Wilhelmine.—Poésie : Un rêve réalisé, par J.-B. Caouette.—Parallèle, par J.-H. Bénéakoff.—Le duc de Kent et le curé Renaud, par P.-G. R...—Nos fleurs canadiennes, par E.-Z. Massicotte.—Bibliographie.—Nos paroisses paroissiales, par Je me Souviens.—Nos gravures, par F. de Thermes.—Usages mondains, par Intérim.—Pour les hommes.—Conseils pratiques.—Théâtre.—Jeux et amusements.—Feuilleton.—Primes du mois de août.—Gravure-devinette.—Choses et autres.—Nouvelles à la main.

GRAVURES.—Portraits : Mme le comtesse Aberdeen—S.M. la reine Wilhelmine.—S.G. Mgr Lorrain, évêque de Pontiac.—A travers la province de Québec (six vues).—A travers l'Algérie (six vues).—Devinette.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

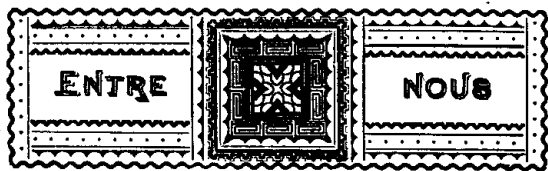
Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

## NOS PRIMES

## LE CENT SOIXANTE-DOUZIÈME TIRAGE

Le cent soixante-douzième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de SEPTEMBRE), aura lieu samedi, 1<sup>er</sup> OCTOBRE, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.



Le dévoilement de la statue de Champlain a eu lieu le 21 septembre, en présence des plus hautes autorités du Canada, le gouverneur-général, le général commandant les forces de terre et de mer, le lieutenant-gouverneur, le clergé, les juges, les ministres, les sénateurs, les députés, etc., et enfin une foule immense accourue pour assister à cette magnifique démonstration.

C'était vraiment un spectacle grandiose que cette fête, à laquelle ont prêté leur concours trois cuirassiers anglais et une frégate américaine.

Les uniformes des troupes anglaises, canadiennes et

américaines, les bayonnettes brillantes, les navires, les monuments et les maisons pavovés de pavillons, les toilettes les plus gracieuses, tout cela formait un coup d'œil ravissant. Et puis, cette vue, cette admirable vue de la terrasse, Lévis en fête aussi, le château Frontenac orné de vives couleurs et dont pas une fenêtre n'était vide.

Quelle fête !

Au moment du dévoilement, les canons des vaisseaux de guerre firent entendre leur voix puissante, et des applaudissements renouvelés saluèrent l'apparition du splendide bronze représentant le fondateur de Québec, père de la Nouvelle-France.

Jusqu'à présent, on n'avait pas pu juger d'une manière exacte de la valeur de l'œuvre de MM. Chevré et Le Cardonnel, mais maintenant, avec son haut relief, le monument apparaissait dans sa grandeur sobre et élégante.

Les mânes de Champlain ont dû tressaillir en entendant toute cette foule, composée d'éléments divers, de nations différentes, pousser un cri d'admiration.

Puis les discours ont commencé. Vous les avez déjà lus et vous avez pu voir que la démonstration s'est doublée d'une fête littéraire, comme on en a rarement vu au Canada.

Et maintenant, regardons le monument :

\* \* Ce qu'il y a de remarquable dans cette œuvre, c'est l'admirable harmonie de l'ensemble.

L'attitude de Champlain, tout en étant très vivante — car la vie est le principal caractère de l'art de la statuaire — est d'une grandeur tranquille qui en impose.

Voyez cette tête calme, pure, ce regard direct et ferme, cette intelligence répandue sur toute la physiognomie.

C'est bien Champlain, tel qu'il dut être, quand du haut du rocher de Québec, il salua la terre qu'il devait coloniser et la ville qu'il allait fonder, et combien faut-il admirer la haute intelligence de M. Chevré qui a si bien compris et rendu son sujet, qui a réussi à faire penser ainsi le bronze et à lui donner une âme. C'est 1608.

Descendons de quelques pieds, et nous parcourons près de trois siècles. Le modeste château Saint-Louis a disparu depuis longtemps, la maison de Hébert, le premier habitant de Québec, n'a pas laissé de vestiges, mais la colline, ses flancs et les rives du grand fleuve sont couverts d'habitations et de monuments, les bois ne sont plus et le silence de 1608 a fait place à l'activité, au bruit et au mouvement d'une grande ville.

Et Québec qui s'est souvenue rend enfin hommage à son illustre fondateur.

Le haut relief qui complète le monument, ou plutôt qui, avec la statue, constitue le monument, est une œuvre unique sur le nouveau continent.

Voici ce que j'en disais, le 26 février 1896, dans *La Presse*, la veille du jour où le jury rendit son verdict :

*In manus.* — Les maquettes se suivent et ne se ressemblent pas plus que les jours. Tant mieux !

Projet de premier ordre. De l'art, du grand art. Architecture puissante et statuaire de la bonne école. Les deux se soutiennent, se complètent, ne font qu'un même corps tout en restant bien distinctes. Rien ne froisse l'œil ; celui qui a fait cela est un véritable artiste... Quel mouvement, quelle vie, quelle envolée dans le groupe de face. La ville de Québec, les yeux fixés sur Champlain, grave sur un cartouche le nom du père de la Nouvelle-France ; près d'elle, le génie de la navigation, pendant qu'une Renommée, dans un mouvement d'une allure prodigieuse de vitalité, sonne à pleins poumons la trompe qu'elle tient de la main gauche. La droite porte une couronne.

Pas d'autre groupe, mais ce monument dans son style sobre à une très grande valeur.

En relisant ces lignes, je suis heureux de constater que je ne me suis pas trop trompé. Il est vrai qu'au premier abord, il y a deux ans et demi, je préférerais un autre Champlain que celui de M. Chevré, mais quant au haut relief, le jury et le public ont toujours été unanimes à reconnaître qu'il n'avait pas de rivaux.

Et aujourd'hui que l'on peut bien juger la statue, on

constate en elle la même supériorité que pour le relief.

L'architecte a bien secondé Mr. Chevré et Québec peut s'enorgueillir à juste titre de posséder le plus beau monument du genre qu'il y ait au Canada, et ce sans aucune contestation possible.

M. Chevré est un jeune homme ; sa trentième année s'est terminée le 5 juillet dernier. Né à Bruxelles en 1867, de parents français. Commença ses études à Bruxelles et les termina à Paris, la capitale du monde artistique. En 1891, il n'avait pas encore vingt-quatre ans, il obtint une mention honorable, avec un groupe intitulé ; "Combat de coqs." Au salon de 1895, il remporta, haut la main, la troisième médaille d'or, avec une statue charmante de grâce et d'élégance : "Le Réveil de Flore," actuellement la propriété de l'Etat, qui s'empressa d'en faire l'acquisition. Plusieurs de ses bustes-portraits ont obtenu un succès tout aussi retentissant.

Au physique, M. Chevré est un fort et solide gaillard, à la poignée faite pour manier le ciseau, le maillet et la terre. Comme tête, vous avez pu le juger par le portrait que LE MONDE ILLUSTRÉ a publié la semaine dernière.

M. Paul Le Cardonnel, l'architecte du monument Champlain, est de deux ans plus jeune que M. Chevré. Après avoir fait ses études à Paris, il entra à seize ans, à l'école des Beaux-Arts. Depuis sa sortie de cette grande institution, il a remporté de nombreux succès et a été plusieurs fois médaillé. A été admis au concours du grand prix de Rome. M. LeCardonnel est l'un des architectes de la ville de Paris. Il a collaboré à la restauration de l'hôtel de ville de Saint-Germain, et a été classé premier, dernièrement, lors du concours ouvert au monde entier, par la compagnie d'assurances "New-York Life," pour un monument à élever à Paris. Il y avait cent dix concurrents de toutes les nations.

La santé de M. Le Cardonnel n'est pas, malheureusement, aussi brillante que celle de son ami. L'excès de travail, les veilles passées à l'étude ont fortement ébranlé sa constitution qui n'était déjà pas très forte.

Nous faisons des vœux pour qu'il se rétablisse bientôt. L'art français a besoin de lui.

\* \* Somme toute, c'est un monument unique en son genre et, pour le prouver, je n'aurais qu'à citer l'opinion des nombreux américains qui envahissent le Château Frontenac, lors de la cérémonie du dévoilement : "Nous ne possédons rien de pareil aux Etats. Nous avons plus gros, plus grand, mais absolument rien d'harmonieux dans son ensemble comme cette œuvre d'art. MM. Chevré et LeCardonnel feraient fortune chez nous." Et je vous prie de croire qu'ils n'ont pas ménagé les éloges aux deux artistes.

\* \* Quelqu'un, je ne sais qui, a fait la semaine dernière, dans ce même journal, la réflexion suivante :

"Notre sculpteur canadien, M. P. Hébert, n'eût-il pas pu être chargé de ce travail ?

Ce n'est pas un reproche que nous faisons : nous voulons seulement faire remarquer qu'il n'est point nécessaire d'aller au loin chercher ce que l'on possède chez soi, surtout que le talent de notre sculpteur canadien est connu et même hautement apprécié à l'étranger.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Celui qui a écrit cela ignore-t-il assez le sujet qu'il a eu la prétention de traiter, pour ne pas savoir que le comité qui s'est chargé de recueillir les souscriptions nécessaires, a fait appel aux statuaire de tous les pays ?

Ignore-t-il que parmi les concurrents se trouvaient des Anglais d'Angleterre, des Italiens, des Canadiens-français, des Canadiens-anglais, des Américains, et enfin des Français ?

Ignore-t-il que quand un jury a donné sa décision il ne lui est plus possible de la modifier ?

Ignore-t-il que ce jury était composé exclusivement de Canadiens et que les jurés, en hommes d'honneur, n'avaient à se prononcer que sur le mérite des œuvres,